

## **Psychologues de l'Education Nationale : la FNEC FP-FO soutient la mobilisation du 23 mai**

*Montreuil, le 14 mai 2024*

La FNEC FP-FO apporte son soutien total à la mobilisation engagée par les psychologues dans l'Education nationale et au-delà. **La FNEC FP-FO appelle les PsyEN à rejoindre les différents rassemblements, dont celui devant le ministère de la Santé le jeudi 23 mai 2024 à 14h.**

**Un préavis de grève couvre toutes les initiatives.**

### **Un manque cruel de personnels partout**

Sur le terrain, le manque de personnel impacte directement les conditions de travail des personnels et le suivi des élèves, notamment les plus fragiles. Dans le 1<sup>er</sup> degré, cette pénurie a des conséquences sur le nombre d'élèves, environ 1 800 en moyenne par RASED, et sur la sectorisation d'intervention des PsyEN EDA qui s'agrandit au gré des postes vacants.

De plus, les demandes institutionnelles se multiplient, notamment avec le traitement du protocole pHARE ou les demandes d'orientation liées à Parcoursup notamment, ce qui alourdit la charge de travail des personnels qui se retrouvent de plus en plus en souffrance.

Alors que 413 milliards sont prévus dans le cadre de la loi de programmation militaire pour l'armement, entraînant une restriction budgétaire de 10 milliards sur tous les budgets cette année et 20 milliards l'année prochaine, la FNEC FP-FO revendique l'annulation de cette loi afin que les moyens soient donnés pour l'école, et en particulier recruter des PsyEN sous statut de toute urgence !

### **Les personnels veulent des moyens pour exercer leurs missions et refusent l'Acte 2 de l'école inclusive**

Avec la mise en place de l'acte 2 de l'école inclusive du président Macron, les PsyEN auront une responsabilité plus importante dans le suivi et le diagnostic des élèves à besoins particuliers, notamment dans l'orientation vers des structures spécialisées.

Rappelons que cet acte 2 de l'Ecole inclusive vise à liquider les établissements sociaux et médico-sociaux ainsi qu'à réduire les demandes de reconnaissances MDPH en limitant les prises en charge ainsi que l'accompagnement en réduisant le recrutement d'AESH. De l'aveu même de l'ex-ministre Attal, ce sont 23 000 places dans les établissements sociaux et médico-sociaux qui manquent actuellement. C'est la conséquence d'une politique visant à faire des économies sur le dos des élèves les plus fragiles.

### **Un rapport de l'IGESR en question**

Après le rapport de l'IGESR (mars 2024) sur les personnels PsyEN EDO, la création de postes de conseiller technique PsyEN tente de modifier la structuration de ce corps créé en 2017, afin de les

transformer en personnel de santé. Pour rappel, la FNEC FP-FO avait voté contre la création de ce corps,

Dans la lignée de l'arrêté du 10 mars 2021, la volonté du gouvernement, à travers le projet de proposition de résolution Mournet visant à ériger la santé mentale en grande cause nationale pour 2025 et proposition de loi Pouillat persiste à créer un ordre des psychologues, dont la majorité des professionnels ne veulent pas. Ces dispositions visent à considérer les psychologues comme personnels de santé, les obligeant à intégrer le parcours de soin, et en mettant en place un ordre qui va donner des avis sur les « bonnes » pratiques et les modèles à suivre.

La création d'un poste de conseiller technique PsyEN, à l'image de ceux pour les médecins ou pour les infirmières, au Ministère va dans ce sens.

C'est une remise en cause profonde de leur liberté de recourir aux méthodes, outils et orientations théoriques des psychologues.

### **Vers une externalisation des missions des PsyEN**

Dans ce rapport de l'IGESR, des propositions sont faites pour renvoyer certaines de leurs missions, l'orientation notamment, sur les épaules des personnels enseignants ou CPE.

Aussi, dans le 1<sup>er</sup> degré, la gestion du harcèlement met de plus en plus de côté les PsyEN EDA au profit des directeurs et directrices.

Alors qu'en 2021, le projet de loi 4DS proposait de transférer le corps des PsyEN aux collectivités territoriales, ce sujet de transférer ces personnels est toujours d'actualité pour le Ministère. Le Sénat a voté en mars 2024 une proposition de loi visant à expérimenter le transfert de compétence de la médecine scolaire aux départements volontaires.

Pour la FNEC FP-FO, les PsyEN doivent rester des fonctionnaires d'Etat rattachés à l'Education Nationale.

### **Plus que jamais, la FNEC FP-FO revendique des moyens supplémentaires pour les PsyEN :**

- retrait du projet de loi visant la création d'un ordre des psychologues ;
- revalorisation des grilles indiciaires de rémunération, comme pour les infirmières scolaires et sans contrepartie ;
- maintien des PsyEN comme fonctionnaires d'Etat du ministère de l'E.N, avec des créations de postes en nombre suffisant ;
- respect des statuts particuliers des psychologues et notamment le respect de la pluralité des méthodes, outils et orientations théoriques des psychologues ;
- non application du rapport de l'IGESR d'avril 2024.